



## COMPTE RENDU DE MANDAT

Le mardi 12 septembre nous avons rencontré Madame Veyssier, notre Directrice des Finances Publique.

Il s'agissait pour la section **FO** DGFIP Polynésie de présenter à la direction, les 11 membres du nouveau comité dont Allen Sanquer le nouveau secrétaire élu en remplacement de notre camarade Irwin Lagarde.

Bien entendu, nous en avons profité pour rappeler nos revendications:

### **- défense du pouvoir d'achat**

**FO** DGFIP Polynésie a réaffirmé que cela passe bien évidemment par le maintien du système des Ités sans exclusive et avec un calcul au réel pour éviter que ce régime indemnitaire ne connaisse le sort de l'ITR.

Madame Veyssier nous a rappelé qu'il n'y aurait pas de répartition suivant les grades et les indices. Elle a ajouté qu'il n'y aurait pas d'évolution à attendre. On est donc voué à rester cadenassé par les ACF !!!

Mais alors, il n'y aurait plus aucun lien entre le montant des frais de poursuites et le régime indemnitaire transitoire ou qui reste à prévoir dans la convention à passer avec le Pays !!!

Notre direction demande par ailleurs au Pays le versement d'un forfait de 300 millions qui inclurait les frais de service. Le solde correspondant aux frais de fonctionnement engagés localement par la DG !!!

Cependant le Pays exige à bon droit que cette allocation de 300 millions soit budgétisée. Mais il est probable que les élus de l'assemblée voudront connaître plus de détail sur ce calcul alambiqué .

Par ailleurs, quid des frais de poursuites ? !!  
Ils seront reversés au Pays et nos comptes d'attente soldés de la même manière !!

Fidèle à notre revendication depuis 2015, nous avons fait part de notre opposition au financement de ce régime indemnitaire qui enterre définitivement les Ités et ne garantit en rien la pérennité du système de remplacement.

Si nous ne rendons compte qu'aujourd'hui de notre audience, c'est parce que Mme Veyssier devait rencontrer la Vice Présidence du Pays le 13 septembre. Or sans nouvelle à ce jour nous présageons une opposition du Pays à faire ratifier par l'assemblée, un texte non chiffré dans le détail.

### **- maintien des missions : recouvrement et gestion publique**

A ce jour les services du Pays et la DICP en tête, ne s'en cachent plus, ils sont prêts à prendre la mission recouvrement !!!

**FO** DGFIP Polynésie s'opposera fermement à tout conciliabule qui viserait à faire aboutir cette volonté clairement affichée.

Plusieurs raisons à cela et avant toute chose parce qu'il en va de la survie de la Paierie et à travers elle, des

services de la DGFIP en Polynésie.

Autre raison et non des moindres, la séparation assiette / recouvrement qui en métropole est un fiasco ( l'évolution des taux de recouvrement super net est là pour le prouver)

Mais nous devons rester aussi vigilant sur la défense de la mission SPL de la Paierie. Il faut bien comprendre que la compétence de la gestion communale du Pays est seulement déléguée à la DGFIP POLYNÉSIE mais qu'elle appartient de droit au Pays.

### **- pour des moyens en personnel et en matériels**

Nous avons sur le sujet d'abord rappelé à Madame Veyssier que la mise en avant systématique d'un surnombre supposé d'emplois, méconnaissait totalement les réalités du terrain en terme d'informatique avec des pertes de temps considérables qui absorbaient largement les surnombres que l'on a du mal à déceler dans notre quotidien.

Nous avons aussi fait part de notre opposition à la mise en place d'un hélios-COM à l'horizon 2020/2021. La Polynésie et les agents de la DGFIP ne méritent-ils pas les mêmes applications que leurs collègues de métropole ?!!!

**FO** DGFIP Polynésie revendique une égalité de traitement en terme de moyens.

Nous demandons que l'on cesse de nous rabattre les oreilles avec du surnombre !!!

### **- CHS (Comité Hygiène et Sécurité)**

**FO** DGFIP Polynésie a, une fois de plus revendiqué pour la création d'un CHS qui permettrait à la Direction et aux OS d'être alertées lors d'un CTL dédié, sur des situations d'hygiène et de sécurité.

A ce sujet nos espoirs risquent d'être déçus puisque parmi les bouleversements que va induire la "réforme" du code du travail, il y a la simplification drastique des instances de représentation du personnel. Le CHSCT serait définitivement enterré !!

**FO** DGFIP Polynésie à vos côtés

**FO** DGFIP Polynésie de votre côté

**Adhérez à Force Ouvrière ...**

**FO DGFIP Polynésie Française**